



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3809

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Pôle de développement local - Participation aux actions internationales - Attribution de subventions à l'association Institut Bioforce

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3809**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Pôle de développement local - Participation aux actions internationales - Attribution de subventions à l'association Institut Bioforce**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Le pôle de développement local sur les quartiers en politique de la ville

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, la Métropole de Lyon souhaite soutenir le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville. Une des priorités affirmées est l'intervention en direction de la jeunesse et de l'engagement citoyen.

Cette action de l'Institut Bioforce se met en œuvre par la mobilisation de ses élèves qui, en appui aux acteurs de terrain, doivent mettre en place durant leur formation des projets concrets sur le territoire métropolitain.

Le pôle de développement local de l'Institut Bioforce se développe autour des 2 axes suivants :

- renforcer les capacités des structures locales et des habitants,
- promouvoir les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de vivre ensemble notamment auprès des jeunes.

En 2018, 141 stagiaires se sont impliqués auprès de 44 partenaires au sein de 8 communes dans la mise en œuvre de 44 projets dans différentes thématiques (accès au droit, lutte contre les discriminations, réussite éducative, citoyenneté, etc.).

Pour 2019, plus de 160 élèves de l'Institut Bioforce sont mobilisés sur environ 50 projets d'appui auprès d'une cinquantaine de partenaires différents, et sur 12 communes de la Métropole (Lyon, Saint Fons, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Rillieux la Pape, Décines Charpieu, La Mulatière, Saint Genis Laval, Saint Priest, Oullins, Grigny) avec l'objectif de toucher environ 5 500 personnes, dont 75 % de publics politique de la ville. Sur les projets identifiés à ce jour (48 sur 50) 40 % sont des projets à destination des jeunes.

La proposition de participation de la Métropole à l'action "pôle de développement local" portée par l'Institut Bioforce pour 2019 est de 60 000 €, identique à 2018.

Le budget total prévisionnel 2019 de l'action pôle de développement local de l'Institut Bioforce serait de 145 585 €, répartis comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achat et services extérieurs	2 800	Métropole de Lyon	60 000
charges de personnel	134 264	Région Auvergne-Rhône-Alpes	18 000
charges indirectes affectées à l'action	8 521	Etat Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)	9 000
		Communes	13 000
		contribution Institut Bioforce	45 585
TOTAL	145 585	TOTAL	145 585

II - Actions internationales

Fort de son ancrage sur Vénissieux et grâce à une stratégie permanente d'adaptation et d'innovation, l'Institut Bioforce a diversifié ses interventions et ses missions pour répondre aux besoins du secteur professionnel de la solidarité internationale et de l'humanitaire qui connaît lui aussi de profonds changements liés aux questions géopolitique et de sécurité, au changement climatique et à la croissance démographique.

Face aux crises récurrentes et à la multiplication de contextes sécuritaires de plus en plus complexes par exemple en Afrique de l'ouest et centrale, la communauté humanitaire doit faire face à des enjeux importants en termes d'accès et de capacités d'intervention.

Recruter des professionnels nationaux compétents dans le domaine humanitaire, rapidement opérationnels et capables de répondre aux besoins des populations représente un défi quotidien. La professionnalisation par le renforcement des compétences locales individuelles et organisationnelles sont les conditions indispensables à l'amélioration de la pertinence, de la qualité et de la pérennité des interventions.

Afin de répondre à ces enjeux prioritaires, l'Institut Bioforce a décidé de rendre accessible son offre de formation en Afrique de l'ouest. Basé à Dakar (Sénégal), ce centre de formation Bioforce Afrique (CFBA) offre à la fois des formations aux métiers de l'humanitaire certifiées et reconnues par le secteur et des formations continues pour acquérir les compétences clés du secteur de l'humanitaire.

Pour l'année 2018, 2^{ème} année d'activité, le CFBA de Dakar a formé 596 étudiants en formation qualifiante et/ou continue et 48 formateurs locaux et régionaux soit un total de 644 personnes.

Pour l'année 2019, le programme d'actions est le suivant :

- organisation de formations continues au centre de Dakar : coordination de projet et de programme, transfert monétaire, gestion des ressources humaines, gestion financière, logistique et sécurité, eau hygiène et assainissement pour 300 étudiants environ,
- organisation de formations délocalisées au Burkina Faso (Bobo Dioulasso), au Tchad (N'djamena) et dans d'autres pays en fonction de l'évolution des situations sécuritaires pour 260 étudiants environ, soit un total d'environ 750 étudiants,
- contribuer à augmenter la visibilité du CFBA, nouvel acteur de formation opérationnel sur le territoire africain,
- poursuite du travail de partenariat du CFBA avec plus de 50 organisations non gouvernementales (ONG) internationales présentes sur ce territoire et une trentaine d'organisations locales.

Le budget total prévisionnel 2019 consacré aux actions internationales de l'Institut Bioforce est de 1 625 057 €, répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat et services extérieurs	293 136	ventes de marchandises	1 140 338
autres services extérieurs	592 952	subventions d'exploitation, dont :	310 719
charges de personnel	735 983	<i>Métropole de Lyon</i>	<i>97 400</i>
autres charges de gestion courante	2 986	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<i>150 000</i>
		<i>subventions internationales (hors Europe)</i>	<i>63 319</i>
		développement coopératif international Monaco	75 000
		aides privées, fondations	75 000
		autres produits de gestion courante	24 000
Total	1 625 057	Total	1 625 057

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2019, au profit de l'Institut Bioforce menant des actions internationales et humanitaires, pour un montant de 97 400 €, montant identique à la subvention approuvée par délibération n° 2018-2849 du 25 juin 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2019 pour un montant total de 157 400 € au profit de l'Institut Bioforce, répartis comme suit :

- 97 400 € au titre des actions internationales,
- 60 000 € au titre du pôle de développement local dans le cadre de la politique de la ville,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'Institut Bioforce définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 157 400 € au total, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opérations n° OP02O1920 pour 97 400 € et n° OP17O5473 pour un montant de 60 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.